



Exercice 2022– réponses aux vœux et remarques de la Commission de gestion

Vœu n°1 relatif à l'aménagement de la parcelle 919

Les travaux des villas étant enfin en cours sur la partie vendue de la parcelle 751, la commission de gestion souhaite que la Municipalité commence une réflexion sur l'utilisation de ces 1343 m². La demande d'espaces publics accueillants est effectivement très grande dans cette partie de la commune à forte densité de population. Un manque s'y fait incontestablement sentir et nous faisons confiance à la Municipalité pour y répondre adéquatement.

Réponse :

La Municipalité est consciente de ce manque et un projet sera présenté au Conseil communal pour l'aménagement de cette parcelle une fois l'ensemble des travaux terminés.

Vœu n°2 relatif à l'entretien de la piste finlandaise

Lors de notre tour du village, nous avons remarqué que la piste finlandaise dans le bosquet du Grand-Cercllet semblait ne pas avoir été entretenue depuis un certain temps. Nous relevons que la voirie fait un travail de très grande qualité sur l'ensemble du territoire communal. De ce fait, l'entretien de cet espace est-il peut-être déjà prévu ? Le cas échéant, nous remercions par avance la Municipalité de veiller à ce que le nécessaire soit fait pour que cette piste soit à nouveau praticable.

Réponse :

Le service de voirie de la commune a planifié un entretien de cet espace, le nécessaire sera effectué prochainement afin de maintenir son esprit convivial et praticable.

Vœu n°3 relatif à la politique communale de stationnement

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses apportées à nos questions concernant le stationnement sur le territoire communal. Nous comprenons bien la nécessité de pondérer les coûts des mesures à prendre avec les besoins réels de la population. Si à ce jour le manque d'emplacements ne semble pas être particulièrement inquiétant, nous demandons toutefois à ce que cette problématique continue d'être surveillée avec attention. Nous souhaitons en effet que la densification imminente, due par exemple aux bâtiments locatifs qui doivent voir le jour prochainement, soit prise en considération par la Municipalité dans ses réflexions sur l'aménagement du territoire et de son règlement de stationnement.

Réponse :

La Municipalité restera vigilante sur ce point. Néanmoins, pour donner suite aux interpellations lors du Conseil communal du 10 mai 2023, des contrôles renforcés ont été effectués concernant le stationnement sur le territoire communal et aucune infraction majeure n'a été relevée.

Vœu n°4 relatif à la signalisation

La commission de gestion a également constaté que le panneau se trouvant en bas du pont de Chambon était complètement caché par la végétation et donc invisible aux usagers de la chaussée. Nous souhaitons que ce panneau soit dégagé et qu'une vérification de la visibilité des panneaux sur l'ensemble de la commune soit effectuée dans la foulée.

Réponse :

L'information a été transmise au service de voirie qui réglera ce problème dans les plus brefs délais. La Municipalité remercie la commission pour sa vigilance.

Remarque n°1 relative à l'aménagement de l'espace public

A ce sujet, la commission félicite la Municipalité pour le nouvel équipement installé dans le verger communal. Les tables et bancs sont très appréciés de la population. Nous encourageons donc les autorités à continuer ce développement de l'aménagement de l'espace public qui est essentiel pour la convivialité et le confort des habitants.

Réponse :

La Municipalité est ravie de constater que ces équipements sont appréciés et poursuivra l'aménagement du verger dans ce sens.

Remarque n°2 relative à la sécurité du carrefour Saint-Bernard – Pré de la Cava – la Planchette

Nous comprenons et soutenons la décision de la Municipalité qui n'envisage pas de faire passer les rues du village en zone à 30 km/h. La sécurité de ce carrefour reste cependant une préoccupation importante. Nous ne pouvons donc qu'inciter la Municipalité à se pencher sur le sujet.

Réponse :

La Municipalité n'a pas abandonné le projet de passer les rues du village en zone 30km/h mais le rapport de la DGMR indiquait qu'elle y était naturellement d'après les contrôles effectués. De plus, un tel aménagement demandant de gros investissements est en cours d'étude pour être intégré au plan vélo 2030 qui pourrait être en partie subventionné par le Canton et/ou la Confédération.

Quant à la signalisation du carrefour mentionné, elle sera repensée lors des travaux de réfection de la rue du Saint Bernard prévue prochainement avec le remplacement des collecteurs eaux claires / eaux usées.

Remarque n°3 relative aux locaux administratifs

Un autre point nous a encore interpellé : il semble, qu'à terme, l'administration pourrait souffrir d'un manque d'espace dans ses locaux. Il est toutefois à préciser que cela ne s'avère pas être une affaire urgente. La commission souhaite néanmoins le relever afin qu'un suivi du sujet puisse être fait, dans le but d'assurer le bien-être des collaborateurs communaux.

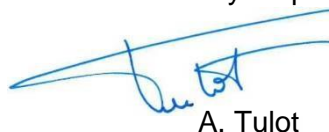
Réponse :

Dans l'état actuel, les bureaux de l'administration accueillent 5 collaborateurs pour 3.6 EPT dans des bureaux d'environ 100m² ?. La loi impose 7m² par collaborateur pour des bureaux ouverts. La surface est donc en adéquation avec la taille actuelle du service. Néanmoins, si celui-ci devait s'agrandir, la Municipalité trouverait des solutions pour conserver le confort de travail des collaborateurs de la commune.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 30 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



A. Tulot

la Secrétaire municipale



R. Duronio